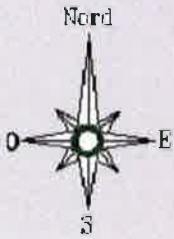
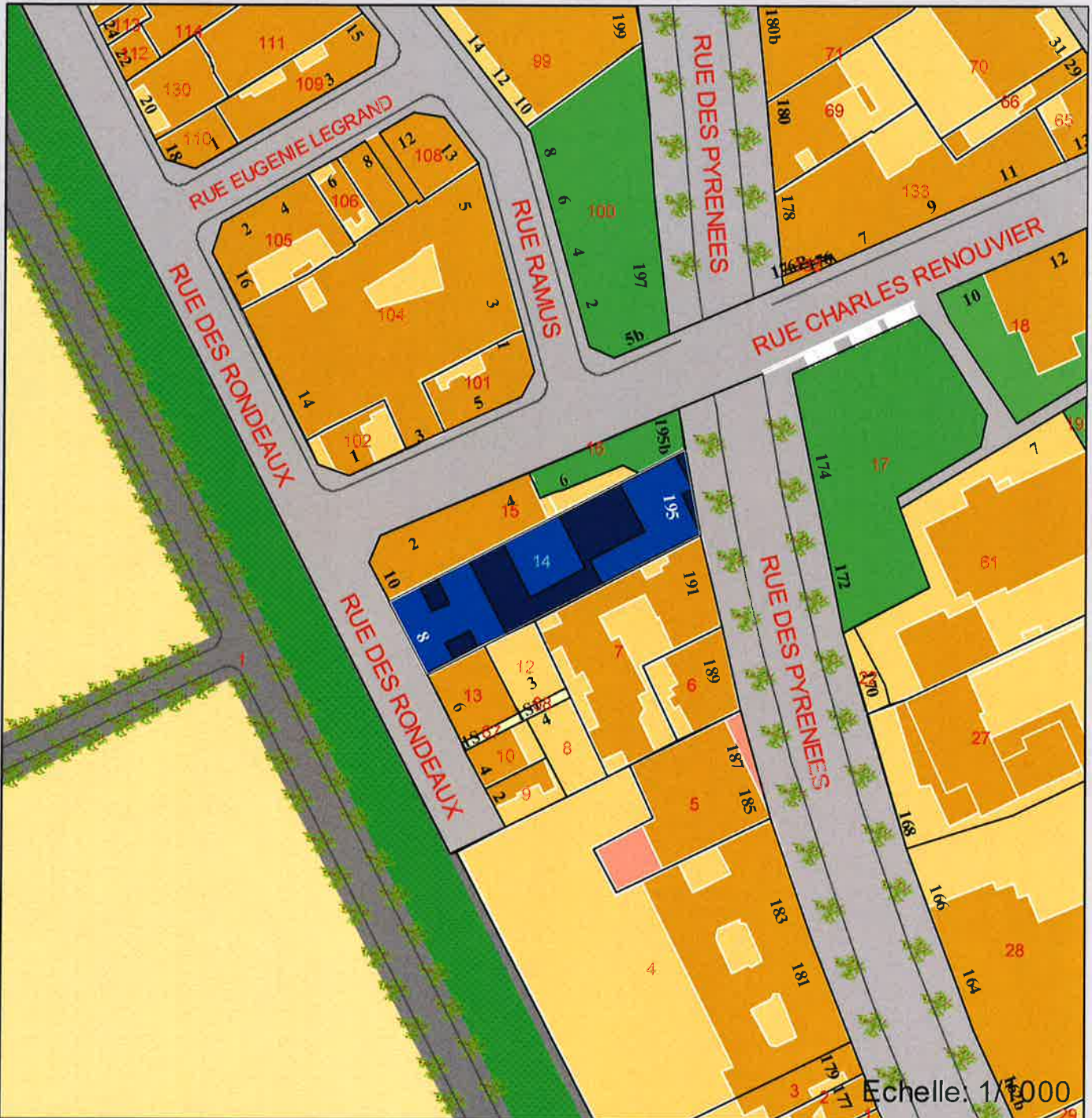


PLAN DE SITUATION



Paris (75 020)
8, RUE DES RONDEAUX
195, RUE DES PYRENEES
Cadastre : Section 2003 CN 14

Ensemble nous assurons la sécurité juridique



Le présent document graphique numérisé constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être opposable aux tiers ou être considéré comme une autorisation administrative quelconque

29/11/2018



21-23, rue de l'Amiral Roussin 75015 Paris
Tél. : 01 44 38 00 00 - Fax : 01 44 38 00 20
cabinet@bloy.geometre-expert.fr

EXTRAITS DE LA BASE DE DONNEES DU CABINET BLOY

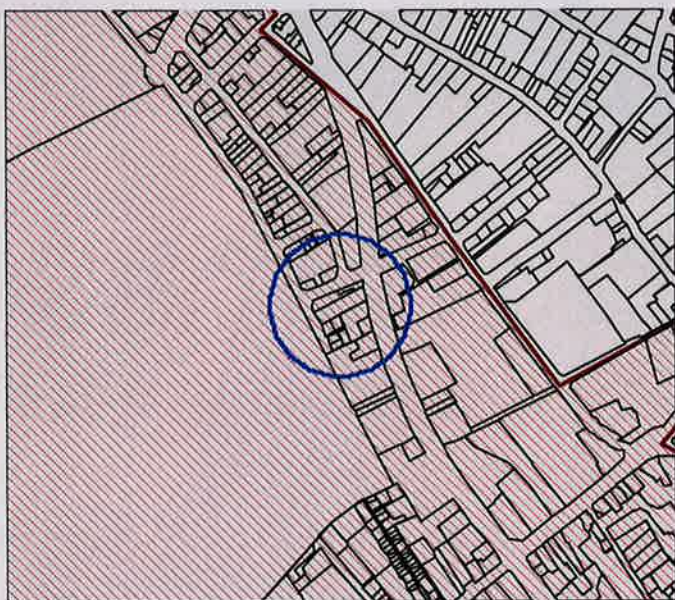
Consultez www.bloy.geometre-expert.fr



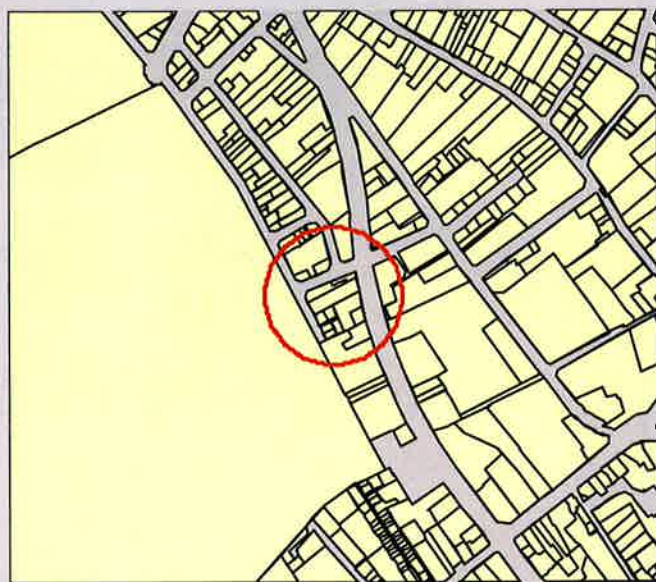
Photographie aérienne disponible auprès du cabinet BLOY (12,5 cm par pixel)



Unité foncière soumise au D. P. U. Simple



ZONES DE CARRIERES ET DE GYPSE ANTELUDIEN



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

▣ Zone d'anciennes carrières

■ Immeuble non concerné par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.)

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! **Attention ...** s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° **2006-45-1** du **14 FEVRIER 2006** mis à jour le **7 JUIN 2012**
Adresse de l'immeuble code postal ou Insee **commune**
8, RUE DES RONDEAUX / 195, RUE DES PYRENEES 75 020 PARIS
Cadastre : Section 2003 CN 14

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N 1 oui non
prescrit **anticipé** **approuvé** **date** 15/07/2003
 1 Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 inondations autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN 2 oui non *
 2 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non *
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N 1 oui non
prescrit **anticipé** **approuvé** **date** 19/03/1991
 1 Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 inondations autres CARRIERES
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN 2 oui non
 2 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N 1 oui non
prescrit **anticipé** **approuvé** **date** 25/02/1977
 1 Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 inondations autres GYPSE ANTELUDIEN
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN 2 oui non
 2 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M 3 oui non
prescrit **anticipé** **approuvé** **date**
- 3 Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 mouvement de terrain autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM 4 oui non
 4 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T **prescrit et non encore approuvé** 5 oui non
 5 Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
 effet toxique effet thermique effet de surpression
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T **approuvé** oui non
- > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non
- > L'immeuble est situé en zone de prescription 6 oui non
- 6 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
- 6 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
très faible faible modérée moyenne forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*
* catastrophe naturelle minière ou technologique

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui non *

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Arrêté Préfectoral 2006-45-1 du 14/02/2006 mises à jour et annexes consultable sur :
www.bloy.geometre-expert.fr/ppr/75/75-arrete2013.pdf

Dossier : 2018BB801D

vendeur / bailleur

date / lieu
Paris le 29/11/2018

acquéreur / locataire



information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols,
pour en savoir plus... consultez le site Internet :
www.georisques.gouv.fr

AVERTISSEMENT

Certains champs ne peuvent être remplis que par le vendeur ou le bailleur. Ces champs correspondent aux astérisques placés en marge droite.

- Concernant les prescriptions de travaux, l'information dépend d'éléments non connus concernant l'immeuble (altitude des planchers, destination, ...).
- Concernant la réalisation des travaux prescrits, il revient au propriétaire ou au syndic de copropriété d'y apporter réponse.

Cabinet Pierre Bloy